

DECRET N° 74-316 du 2 décembre 1974

portant nomination des membres du Comité National du Crédit auprès de l'Agence de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 74-12 du 25 Février 1974, portant ratification Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Paris le 14 Novembre 1973 ;
- VU l'Ordonnance n° 74-13 du 25 Février 1974, portant ratification de l'Accord de Coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Dakar le 4 Décembre 1973 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions des décrets n°s 73-136 du 18 Avril 1973, 73-166 du 5 Mai 1973, 73-266 du 24 Août 1973, 73-340 du 24 Octobre 1973, 74-292 du 7 Novembre 1974 et toutes dispositions portant nomination des membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

ARTICLE 2.- Sont nommés membres du Comité National de Crédit auprès de l'Agence de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou :

- Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU,  
Ministre des Finances ;
- Capitaine André ATCHADE, Ministre de l'Industrie, du Commerce  
et du Tourisme ;
- Louis VIEYRA, Administrateur Civil, Conseiller Technique au  
Cabinet du Ministre des Finances ;
- Jean ALOTONOU, Administrateur Civil, Directeur Général du  
Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Robert TAGNON, Administrateur Civil, Directeur Général du Plan.
- Innocent DIOGO, Directeur Général des Affaires Economiques ;
- Noël AGOSSOU VIADENOU, Secrétaire Général de la Chambre du  
Commerce et de l'Industrie du  
Dahomey.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin  
sera.-

Fait à COTONOU, le 2 décembre 1974

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3è classe

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 6 - MICT 2 -  
CS 2 - Ministères 13 - BCEAO 2 - IAA-  
IGF 2 - Intéressés 2 - Trésor-DCF-DCP-  
DGAE 4 - J O R D 1.- CNR 4 SPD 2  
DCCT-CNI-Gde Chanc. 3 DGP-DGAJL-INSAE  
6